

CHARTRE DROITS HUMAINS

PRÉAMBULE

Le groupe SYNEXIN¹ développe et met en place sa politique RSE autour des trois piliers principaux : environnement, social et économie. Notre objectif est d'intégrer la pérennité et la solidarité à la stratégie de nos différents projets.

Nous accordons ainsi une importance particulière au respect des droits humains dans notre fonctionnement interne et dans nos relations avec nos partenaires lors de nos activités administratives et commerciales.

À travers cette charte, nous souhaitons rappeler les 10 principes du Pacte Mondial des Nations unies et les engagements que nous prenons afin de les respecter et de veiller à leur respect.

¹ Désigne SYNEXIN et ses entités STERIGENE, STAURATEC & DUTREVE

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Pour rappel, le pacte mondial des nations unies invite les entreprises à suivre les principes suivants...

DROITS DE L'HOMME

1. Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

DROITS DU TRAVAIL

3. Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes.

► Pour en savoir plus : [Les dix principes du pacte mondial des nations unies](#)

NOS ENGAGEMENTS

PRINCIPE 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

Le groupe SYNEXIN veille à :

- Garantir un milieu de travail sûr, inclusif et respectueux pour l'ensemble de ses collaborateurs.
- Prévenir toute forme d'atteinte aux droits fondamentaux dans ses activités.
- Mettre en place pour ces principes des actions de sensibilisation régulières pour ses équipes et partenaires.

PRINCIPE 2 : Veiller à ne pas être complice de violations des droits humains

Le groupe SYNEXIN veille à :

- Sélectionner et évaluer ses fournisseurs selon des critères d'éthique, de conformité légale et de respect des droits humains.
- Condamner toute pratique susceptible d'impliquer directement ou indirectement une violation des droits fondamentaux.

PRINCIPE 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Le groupe SYNEXIN veille à :

- Garantir la liberté d'adhérer à des organisations représentatives.
- Encourager le dialogue social et la concertation constructive.

PRINCIPE 4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Le groupe SYNEXIN veille à :

- Interdire toute forme de travail contraint au sein de ses entités.
- S'assurer que ses partenaires commerciaux respectent les mêmes exigences.

PRINCIPE 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Le groupe SYNEXIN veille à :

- Refuser toute collaboration avec des entreprises impliquées dans le travail des mineurs.
- Vérifier la conformité sociale de l'ensemble de ses fournisseurs.

PRINCIPE 6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Le groupe SYNEXIN veille à :

- Garantir l'égalité de traitement quelles que soient l'origine, le genre, les convictions, l'âge, la situation familiale, l'orientation sexuelle ou la situation de handicap.
- Favoriser l'égalité professionnelle, l'inclusion et l'accès à la formation pour tous.
- Mettre en place des politiques internes de prévention et de sanction des comportements discriminatoires.

PRINCIPE 7 : Appliquer le principe de précaution face aux problèmes environnementaux

Le groupe SYNEXIN veille à :

- Mettre en place l'intégration des risques environnementaux dans ses processus de décision et ses activités.
- Mettre en place des évaluations environnementales régulières.

PRINCIPE 8 : Promouvoir une responsabilité accrue en matière d'environnement

Le groupe SYNEXIN veille à :

- Déployer des démarches visant à réduire son impact environnemental (gestion des déchets, consommation responsable, optimisation énergétique).
- Mettre en place des actions de sensibilisation pour ses collaborateurs et partenaires sur l'impact environnemental des activités humaines.

PRINCIPE 9 : Favoriser les technologies respectueuses de l'environnement

Le groupe SYNEXIN veille à :

- Encourager l'innovation durable.
- Promouvoir des solutions techniques et organisationnelles plus sobres, plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement.

PRINCIPE 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes

Le groupe SYNEXIN veille à :

- Appliquer une politique de tolérance zéro envers la corruption, la fraude, les conflits d'intérêts et toute forme de comportement déloyal.
- Mettre en place des procédures de contrôle, des formations régulières et un dispositif d'alerte interne sécurisé.
- Exiger de ses partenaires commerciaux les mêmes standards éthiques.

MISE EN ŒUVRE & SUIVI

SYNEXIN garantit l'application effective de cette charte en intégrant l'ensemble de ses principes dans ses politiques internes, qu'il s'agisse des ressources humaines, des achats, de la RSE ou de l'éthique.

L'entreprise prévoit également le développement d'actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs et partenaires afin de renforcer la compréhension et l'appropriation de nos engagements.

SYNEXIN encourage le dialogue et la transparence autour de ces enjeux afin d'améliorer continuellement nos engagements responsables et progresser de manière durable et cohérente.

À travers cette charte, le Groupe SYNEXIN confirme son engagement à agir en entreprise responsable, éthique et durable, et à promouvoir un modèle de développement fondé sur le respect des dix principes du pacte mondial des nations unies.

Ensemble, contribuons à un développement durable de notre activité.

Arnaud BRUSSON
Directeur Général



Thomas BILLANT
Chef de Projets RSE

